

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 13 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de juillet, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mmes Eva GERAUD, Brigitte PARAYRE (suppléante de Gérard PORTES).

**- Membres de droit :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, CNE Jacques SALVADOR, SCH Damien GAREL, ADJ Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations,  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,  
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn,  
M. Lucien BIAU,  
Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Marie MILESI,  
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,  
MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,  
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,  
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,  
CNE Jean-Jacques DARGET,  
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 juillet 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°060/CA-07/2021**

**OBJET : Désignation des représentants du CASDIS à la commission d'appel d'offres**

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, le nombre de membres de la Commission d'Appel d'Offres est fixé à six, et comprend :

- le représentant légal de la collectivité président de droit de cette commission.  
Il peut déléguer cette fonction à un membre du conseil.

- 5 membres titulaires du conseil d'administration désignés par celui-ci.
- 5 membres suppléants désignés dans les mêmes conditions.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de procéder à la désignation de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

| <u>Titulaires :</u> |
|---------------------|
| Eva GERAUD          |
| Sylvie BIBAL DIOGO  |
| Jean-Michel BOUAT   |
| Bernard MIRAMOND    |
| Pierre CALMELS      |

| <u>Suppléants:</u>  |
|---------------------|
| Serge SERIEYS       |
| Jean-Luc ALIBERT    |
| Christophe TESTAS   |
| Marie MILESI        |
| Jean-Luc CANTALOUBE |

- que les membres de la CAO seront également les membres des jurys de concours.

Il est rappelé que depuis sa dernière réforme, le code de la commande publique ne prévoit plus l'ouverture de l'enveloppe unique en CAO, cette dernière devant être ouverte par le pouvoir adjudicateur et qu'à cet effet le bureau du CASDIS a privilégié l'ouverture de l'enveloppe unique en présence du président du conseil d'administration, et **d'un élu de la minorité politique**, membre de la CAO.

En outre, le SDIS du Tarn participe à la constitution de groupements de commandes pour la fourniture de matériels opérationnels et autres fournitures. Il convient donc d'élire parmi les membres élus de la CAO du SDIS, le représentant titulaire et son suppléant pour les CAO des différents groupements de commande.

- de procéder à l'élection d'1 membre titulaire et 1 membre suppléant à la CAO des groupements de commandes.

| <u>Titulaire :</u> | <u>Suppléant:</u> |
|--------------------|-------------------|
| Michel BENOIT      | Christophe TESTAS |

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***